

Animation de la vie coopérative

Chaque membre peut proposer toute animation ouverte au public ou pas dans le respect des valeurs de l'association, exemple dégustation, présentation de producteurs, formation interne

La vente directe aux membres pendant l'animation ou après n'est pas souhaitée.

Gestion comptable

Travail administratif nécessaire au bon fonctionnement de l'association

Communication

Animation du site internet, des réseaux sociaux et création des supports de communication de l'association

Gestion informatique

Assurer le bon fonctionnement des outils informatiques site et MonEpi

Cooptation

Pour permettre de faire connaître l'association en animant des réunions publiques d'information

2. [La participation mensuelle aux frais variable en fonction du nombre de membres et des dépenses prévues collectivement :](#)

Septembre 2020 : 3 € minimum

[Mode de fonctionnement : le Porte-monnaie virtuel](#)

Les membres de l'association ne souhaitent pas gérer d'argent liquide ou de paiement par carte bancaire. Les paiements se font par l'intermédiaire d'un porte monnaie-virtuel géré sur MonEpi. Chaque membre alimente le compte bancaire de l'association par virement et déduit ses dépenses sur MonEpi dans la limite de son porte-monnaie virtuel.

[Détails, inscription et contact](#)

collegiale@idealiste.fr

www.abeilles-vallee.org



ABEILLES
DE LA VALLÉE



Coopérative Alimentaire Autogérée

L'association est une « coopérative alimentaire autogérée », c'est-à-dire :

- ✓ un lieu convivial et solidaire de rencontre, de partage et d'échange fondé sur le bénévolat, sans dirigeant, ni privilège
- ✓ fonctionnant sur les principes de coopération et d'égalité entre les membres dans une optique non lucrative et de gestion désintéressée
- ✓ focalisé sur la promotion d'une consommation raisonnable de produits choisis et pris en charge par ses membres pour leur permettre de maîtriser la qualité et le coût de leur consommation alimentaire d'épicerie, de produits d'hygiène et d'entretien.

L'association privilégie les fournisseurs et les producteurs qui respectent les mêmes valeurs en toute transparence sur l'origine, les traitements des produits pour favoriser le maintien, voire l'installation, de producteurs locaux respectueux de l'environnement.

Les achats sont réservés aux membres qui participent au bon fonctionnement de l'association, depuis les tâches pratiques jusqu'aux réflexions et décisions d'organisation et d'évolution, ainsi qu'au financement de son fonctionnement.

Les animations sont ouvertes à tous.

[Démocratie directe et responsabilité individuelle](#)

Tout membre de l'association peut proposer au Conseil Collégial les modifications concernant les statuts, le règlement intérieur ou l'organisation de l'association qu'il juge nécessaires. Le Conseil Collégial les soumettra à

l'approbation lors de la prochaine Assemblée Générale principalement grâce à un scrutin secret au jugement majoritaire.

L'objectif du règlement intérieur n'est pas de figer le fonctionnement de l'association, mais de faire état des règles élaborées collectivement, telles qu'elles sont à un moment donné, pour en faciliter leur communication et leur évolution.

Les valeurs de notre coopérative

- ✓ **Bienveillance et respect entre nous** : nos intentions et nos paroles permettent d'établir des relations de qualité et d'écoute
- ✓ **Justice et Egalité entre tous** : le temps de chacun a la même valeur et nous avons tous les mêmes droits
- ✓ **Autonomie de chacun** : chacun peut prendre des initiatives pour l'association
- ✓ **Responsabilité de chacun** : chacun est responsable de sa participation et de ses actions pour l'association
- ✓ **Honnêteté et Confiance** : nous nous faisons mutuellement confiance pour le bon fonctionnement de l'association
- ✓ **Démocratie directe** : chacun peut exprimer ses idées et contribuer à leur réalisation
- ✓ **Ouverture d'esprit** : personne ne détient la vérité absolue et accepte les idées différentes des siennes et plus généralement nos différences
- ✓ **Convivialité** : chacun peut participer à l'animation de l'association de manière agréable et détendue pour favoriser les échanges et les belles rencontres
- ✓ **Responsabilité sociétale** : l'association contribue à un monde meilleur et respectueux de la planète et des êtres vivants

Adhésion

L'adhésion à l'association est **individuelle et libre avec un minimum de 1€**.

Participations

L'association est autogérée comme définie dans le règlement intérieur et son organisation repose sur l'engagement des membres sur 2 participations :

1. La participation mensuelle bénévole au fonctionnement de l'association

Le bon fonctionnement de l'association repose sur une participation mensuelle minimum par membre. La durée de cette participation est laissée au libre choix de chacun. Les membres acceptent collectivement la responsabilité de restreindre certaines actions faute de participation suffisante, dont les ouvertures du local.

Commandes de nouveaux produits

Chacun des membres peut proposer un produit qui n'est pas encore vendu par l'association s'il prend en charge la commande et la livraison de ces produits dans les conditions prévues dans le règlement intérieur.

Commandes pour approvisionner le stock

Séance de commandes qui réunit au moins 3 membres à tour de rôle

Ouvertures de l'épicerie

Recherche de local en cours pour le moment

Réception et distribution des commandes, ou mise en rayon

A réception des produits, permettre à chacun de récupérer les produits qu'il a commandé